

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 2018

Présents : Mmes BITTONI Valérie, CHARNIER Maryse, GRIMAUD Karine, SWETLOFF Fabienne, Mrs BEDERIAN Alexandre, BELLON Michel, BEYNET Gérard, BOURG Thierry, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, GOBILLON Gérard, LATARD Sébastien.

Absents ayant donné procuration : M. BORGNA Éric à M. CHAUVIN Christian, M. CRESSARD Xavier et Mme CHARNIER Maryse.

Secrétaire de séance : M. LATARD Sébastien.

DEL N° 2018-03 Objet : Tarif de mise à disposition de la salle municipale du Prieuré.

La présente délibération vise à fixer les contributions dues à raison de l'utilisation de la salle municipale du Prieuré

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente approuvé en séance du 22 février 2018 ;

Considérant les charges de fonctionnement engagées pour la maintenance et l'entretien de cette salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Le tarif de la redevance pour mise à disposition de la salle municipale du Prieuré est fixé à compter du **23 février 2018** à :

- Tarif journée : 70,00 €
- Tarif 2 jours : 100,00 €

A verser 15 jours avant l'organisation au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor public

Article 2 : Une caution devra être versée 15 jours avant l'organisation au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement du paiement de la location de salle si les dispositions du règlement ont été respectées et si aucune dégradation n'a été constatée.

- La caution est fixée à : 200 €

Ainsi fait et délibéré à VENTAVON, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO

